

**C.C.A.S.
MONTFERMY**

Département
PUY DE DOME

Arrondissement
RIOM

DELIBERATION DU C.C.A.S.

COMMUNE DE MONTFERMY

Séance du 8 mars 2024

S.P. RIOM

28 MARS 2024

PUY-DE-DOME

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
13	8	9

Vote
A l'unanimité des membres présents
Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
SOUS PREFECTURE DE RIOM
Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an deux mil vingt-quatre, le huit du mois de mars à 18 h 00, les membres du C.C.A.S de Montfermy, dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Vladimir LONGCHAMBON, Président.

Date de la convocation : 01/03/2024

Nombre de membres en exercice : 13

Nombre de membres qui assiste à la séance : 8

Présents : M. LONGCHAMBON Vladimir, Président,

Mmes CHARRETON Amandine, CHAUVY Christiane, MONNET Véronique et POURTIER Christine ;

MM. ARNAUD Daniel, FAURE Pascal et ROBERT Claude.

Excusés :

Excusés ayant donné procuration :

M. PERRIER Anthony a donné procuration à Mme CHARRETON Amandine.

Absents :

Mmes ROY-CHABERT Nadège et JAVION Christelle.

MM. CHABERT Didier et JAVION Gérard

Le conseil a choisi pour secrétaire : Amandine CHARRETON

Le procès-verbal de la séance précédente a été lu et adopté.

Le quorum étant atteint, le conseil d'administration du C.C.A.S de Montfermy peut délibérer.

2024-01-03 – AFFECTATION DU RESULTAT

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'année 2023 dont les résultats sont conformes au compte de gestion, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023,

Constatant que les résultats de l'année 2023 se présentent comme suit :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit*	Recettes ou excédents*	Dépenses ou déficit*	Recettes ou excédents*	Dépenses ou déficit*	Recettes ou excédents*
Résultats N-1	0,00 €	3 006,66 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 006,66 €
Opérations de l'exercice	2 421,35 €	4 155,00 €	0,00 €	0,00 €	2 421,35 €	4 155,00 €
TOTAUX	2 421,35 €	7 161,66 €	0,00 €	0,00 €	2 421,35 €	7 161,66 €
Résultats de clôture	0,00 €	4 740,31 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	4 740,31 €
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAUX CUMULES	2 421,35 €	7 161,66 €	0,00 €	0,00 €	2 421,35 €	7 161,66 €
RESULTATS DEFINITIFS		4 740,31 €	0,00 €			4 740,31 €

* « Les dépenses » et « les recettes » doivent être inscrites sur les lignes « opérations de l'exercice » et « restes à réaliser ». « Les déficits » et « les excédents » doivent être inscrits sur les lignes « résultats reportés », « résultats de clôture » et « résultats définitifs ».

Le compte administratif 2023 présentant un excédent de fonctionnement de 4 740,31 €, il est proposé d'affecter ce résultat pour un montant de 4 740,31 € en recettes de fonctionnement à l'article R/002.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration du C.C.A.S., à l'unanimité des membres présents :

1. DECIDE d'affecter le résultat de l'exercice 2023 au budget primitif 2024 comme suit :
En section de fonctionnement, l'excédent résiduel (R002) 4 740,31 €

*Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures*

*Pour copie conforme :
En mairie, le 18/03/2024
Le Président,*

Vladimir LONGCHAMBON



Le secrétaire,

Amandine CHARRETON